

Le CHU Ambroise Paré à Mons vient d'inaugurer une nouvelle maternité



MONS 07/10 - La Direction et les équipes médicales, infirmières et paramédicales du CHU Ambroise Paré ont inauguré avant-hier une nouvelle maternité aménagée pour offrir davantage de cohérence, de confort et de bien-être aux patientes ainsi qu'à leur famille.

1. L'offre de soins du service de maternité au CHU Ambroise Paré

Les futurs parents auront désormais accès à l'ensemble des services en lien avec la venue au monde de leur enfant : la clinique de la fertilité, les salles de naissances, l'unité de néonatalogie et la maternité.



«Notre volonté est de garantir l'accès aux meilleurs soins pour la population de Mons et du Borinage. Grâce au professionnalisme, à l'esprit d'équipe et aux équipements de pointe, le CHU Ambroise Paré développe un pôle mère-enfant basé sur la sécurité et le bien-être » déclare, Joëlle KAPOMPOLE, Présidente du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB).

Dans cette optique, les **40** sages-femmes, les **12** infirmières, les **23** gynécologues et les **20** pédiatres du CHU Ambroise Paré ont uni leurs forces afin de développer un projet cohérent et transversal.

«Depuis quatre ans déjà, les sages-femmes de mon équipe assurent un suivi postpartum à domicile. Les plages vont prochainement être étendues au week-end ! C'est notre façon d'accompagner et de garantir la sécurité des patients qui retournent chez eux», commente Annick NOULS, Sage-Femme en Chef.

«Nous disposons actuellement de salles d'accouchements et d'une maternité qui pourront accueillir toutes les familles dans les meilleures conditions possibles. Nous nous engageons à offrir des soins qui sont conformes aux standards de qualité nationaux les plus stricts», affirme le Docteur Kurt CRENER, Médecin Chef du Service de Gynécologie et Obstétrique.

«Notre nouveau centre néonatal répond aux besoins des bébés les plus fragilisés. Notre volonté est d'inclure les parents dans la prise en charge du nouveau-né afin que ces derniers deviennent acteurs des soins prodigués à leur bébé», ajoute le Docteur Samuel VAN STEIRTEGHEM, Médecin Chef du Service de Pédiatrie. Le réaménagement complet de la clinique de la fertilité, des salles de naissances, de l'unité de néonatalogie et de la maternité représente bien cette volonté d'offrir aux patients de Mons et du Borinage davantage de confort et d'intimité.

Quelles sont les évolutions ?

Bloc accouchement – Salles des naissances

- 2 salles de naissances supplémentaires ; nous sommes passés de 4 salles à 6;
- 3 baignoires de dilatation au lieu d'une;

- Un système de monitoring centralisé qui permet de surveiller à distance les contractions de la maman et les paramètres vitaux de l'enfant à naître;
- Grâce à des dispositifs sur batterie, la maman peut être suivie en toute sécurité même en cas de transfert urgent vers la salle de césarienne;
- Un système de télémétrie¹ optimise la déambulation des patientes avec un suivi au monitoring de façon simultanée. Le système est également conçu pour les bains de dilatation;
- Le système STAN, une technologie de pointe, analyse la fonction cardiaque du bébé pendant le travail de façon plus affinée qu'un monitoring classique.

Maternité

- Passage de 18 à 26 lits, tous en chambre individuelle;
- 15 chambres équipées de douche ;
- 6 chambres reliées au système de monitoring afin d'associer sécurité, intimité et confort des parents lors des grossesses à risque.

« La sécurité est une valeur primordiale pour le CHU Ambroise Paré qui est le seul hôpital de Mons-Borinage à bénéficier de la présence d'un gynécologue, d'un pédiatre et d'un anesthésiste 24h/24 et 7j/7 », déclare Catherine WINANT, Directrice Médicale.

Néonatalogie

- Une nouvelle unité comprenant 8 places d'accueil au lieu de 5;
- Le moindre détail a été étudié afin de respecter la physiologie du bébé : endroit à la quiétude préservée, fauteuils favorisant le peau à peau, espace confort pour les parents;
- L'ensemble de la néonatalogie est équipée de monitorings de dernière génération;
- Une hospitalisation kangourou : chambre mère-enfant pour les bébés de 35 semaines et plus et pesant plus de 2 kg. La maman peut dormir auprès de son enfant dans les conditions de l'unité de néonatalogie.

07/10/2015 Source: Communiqué du CHU Ambroise Paré
